

LES ASSOCIATIONS vous INFORMENT

Toutes les Associations de MORAS vous souhaitent d'agréables vacances en attendant de vous retrouver à la rentrée

Quelques dates à retenir:

- 18/09: Vente de brioches, Sou des Ecoles
- 25/09: Nettoyage de la commune, mairie
- 02/10: La Boucle des Roses, Sou des Ecoles.
- 23/10: Choucroute et loto, Amicale des Anciens.
- 20/11: Vente à emporter, Sou des Ecoles.
- 04/12: Repas des Anciens, CCAS.
- 05/12: Braderie de Noël, CCAS.
- 11 et 12/12: Vente de boudins, ACCA.
- 17/12: Arbre de Noël, Sou des Ecoles.

Les conditions sanitaires dues à la Covid 19 nous obligent cette année encore à supprimer le videgrenier sur la commune. Le CCAS



La bibliothèque sera fermée du 1er au 31 août 2021 inclus.

Réouverture le 1er septembre.

« ASSOCIATION GYM DÉTENTE »

- Reprise en SEPTEMBRE des cours de GYM - PILATES le LUNDI DE 20 h à 21 h 15, à la Salle des Fêtes de Moras, si les conditions sanitaires du moment le permettent.
(Des précisions seront données en temps voulu).

Rappel concernant les nuisances sonores:

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, etc. ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 (arrêté préfectoral n°97-5126 du 31 juillet 1997)

Une société d'élagage semble faire du repérage malveillant sur la commune.
Soyez vigilants.



Le mot du Maire

Nous commençons à voir le bout du tunnel. La vaccination porte peu à peu ses fruits.

Le gouvernement nous promet de passer un été sans restrictions: ouverture des restaurants, salles des fêtes... Si nous voulons continuer une vie presque normale, n'oublions pas de rester prudents.

Nos associations se réjouissent de pouvoir proposer de nouveau des dates de manifestations et de reprendre dès septembre leurs activités comme le yoga, la danse, la gym détente, le chant chorale.

N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement.

Je vous souhaite à tous de passer un excellent été et de très bonnes vacances.

Eric Sucillon

Le projet de la nouvelle école est lancé. Les élèves devraient découvrir leurs nouveaux bâtiments lors de la rentrée 2023.

Un bâtiment neuf remplacera le préfabriqué de la classe des petits. Le bâtiment en pierre (classe des grands) et la salle de garderie seront entièrement rénovés (menuiseries, sols, électricité, points d'eau...). La salle de garderie sera agrandie et aura un accès direct aux sanitaires. Enfin, la cour de récréation sera transformée (une partie végétale ainsi qu'un préau seront réalisés).

Les travaux devraient débuter à la rentrée 2022. Pendant l'année scolaire 2022 - 2023, les deux classes et la garderie déménageront. Une classe sera installée dans le préfabriqué près de l'ancienne salle des fêtes. L'autre classe et la garderie se trouveront dans l'ancienne salle des fêtes. Une cour de récréation sécurisée sera créée autour de ces deux locaux.

Fermeture de la Mairie du 2 au 27 août 2021
Réouverture le 30 août

Contacts Mairie :

Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 74 90 70 62

Ouverture public : lundi 9h30-12h30 mercredi 13h30-19h

Recevez les actualités de Moras sur votre smartphone avec l'application PANNEAU POCKET

Info flash Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2021

Délibération : approbation du Compte Administratif 2020 :

le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Section	Report 2019	Recettes	Dépenses	Résultat 2020
Fonctionnement	171 288,44€	327 252,22€	282 774,97€	215 765,69€
Investissement	36 316,25€	16 136,72€	72 153,63€	-19 700,66€
TOTAL	207 604,69€	343 388,94€	354 928,60€	196 065,03€

Le Conseil Municipal, hors présence du Maire, par 12 voix pour, approuve les résultats du Compte Administratif 2020.

Délibération : approbation du Compte de Gestion 2020 :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Compte de Gestion 2020 faisant apparaître lui aussi les résultats suivants :

Section	Report 2019	Recettes	Dépenses	Résultat 2020
Fonctionnement	171 288,44€	327 252,22€	282 774,97€	215 765,69€
Investissement	36 316,25€	16 136,72€	72 153,63€	-19 700,66€
TOTAL	207 604,69€	343 388,94€	354 928,60€	196 065,03€

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, approuve les résultats du Compte de Gestion 2020.

Délibération : approbation du budget primitif 2021: Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

- 515 169,03€ en section fonctionnement
- 159 387,66€ en section investissement

Après délibération, le Conseil, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, approuve le Budget Primitif 2021.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2021

Délibération : réévaluation des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes

Lors de la mise en place du nouveau conseil municipal, il y a eu une hausse des indemnités du Maire et des adjointes par rapport au précédent mandat. Elle est la conséquence de l'augmentation de la population de la commune et de la revalorisation des indemnités prévue par la loi du 27 décembre 2019 pour les communes de moins de 3 500 habitants mise en œuvre à l'issue de l'installation des conseillers municipaux au renouvellement de 2020. Cependant, après quelques mois de gestion de la commune, au vu de la situation compliquée depuis le début de la pandémie et donc du manque à gagner sur les recettes, le Maire et les adjointes proposent de diminuer leurs indemnités à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour concernant l'indemnité du Maire et par 9 voix pour et 2 voix contre concernant l'indemnité des adjointes, décide de fixer les nouveaux taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes au Maire comme suit :

	Montant en % de l'Indice brut 1027
Indemnités de fonctions allouées au Maire	32,24 %
Indemnités de fonctions allouées aux Adjointes au maire	9,63 %

Délibération : subvention exceptionnelle Sou des Ecoles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande émanant du Sou des Ecoles pour une subvention. En effet, les instituteurs, en collaboration avec le Sou des Ecoles, ont pour projet d'effectuer une classe découverte « astronomie et sciences » du 28 juin au 2 juillet 2021 à Rencurel avec l'ensemble des élèves de l'école.

Le Maire précise que cette demande de subvention concerne uniquement le transport dont le montant s'élève à 1 059,32 €. Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, vote la subvention de 1 059,32 € pour le SOU des Ecoles pour l'année 2021.

Inscription des enfants de grande section

Les parents qui ont des enfants entrant en grande section à l'école de Moras à la rentrée de septembre prochain doivent impérativement passer en mairie en juin ou juillet pour procéder aux inscriptions.